



Demande de raccordement au réseau d'eau potable

Travaux nécessitant l'établissement d'un devis

Votre dossier doit être complet pour être traité
> voir notice d'application

Informations à compléter et signer :

Adresse desservie

Adresse du lieu desservi
.....
Code postal Commune

Particuliers

Maison individuelle Nombre de personnes dans le foyer **Puits :** oui non

Est-ce qu'il y aura un usage spécifique de l'eau (ex : type dialyse ...) :

Professionnels

Etablissement artisanal ou industriel

Nature de l'activité (ex. Boucherie, Garage, ERT...) : Débit souhaité :

Immeuble / Collectif Individualisation prévue : oui non

Nombre d'appartements : Nombre de parties communes :

Type d'appartement :

Compteur Espace Vert Surface Arrosage :

Observations :

Vous souhaitez être contacté pour des précisions techniques au n°

Le Propriétaire **ou** **Le Pétitionnaire**

Mme // M. Nom Prénom

Adresse de facturation

Code postal Ville

Téléphone Courriel.....

Ou ENTREPRISE Contact

Obligatoire pour les professionnels : N° SIRET (joindre un extrait Kbis)

Les informations contenues dans la présente ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 01.04.1980 de la Commission nationale Informatique et Liberté.

Vous déclarez avoir pris connaissance de la notice ci-jointe

Fait le :
Signature

Notice d'application raccordement au réseau d'eau potable

1 - Remplir et Signer le formulaire

2 – Joindre une photocopie de la pièce d'identité du ou des demandeurs

3 - Joindre les pièces justificatives

- ✓ Le récépissé du dépôt du permis de construire
- ✓ L'attestation notariale de propriété
- ✓ Le plan de situation et le plan de masse

4 - Retourner nous votre demande

BON A SAVOIR :

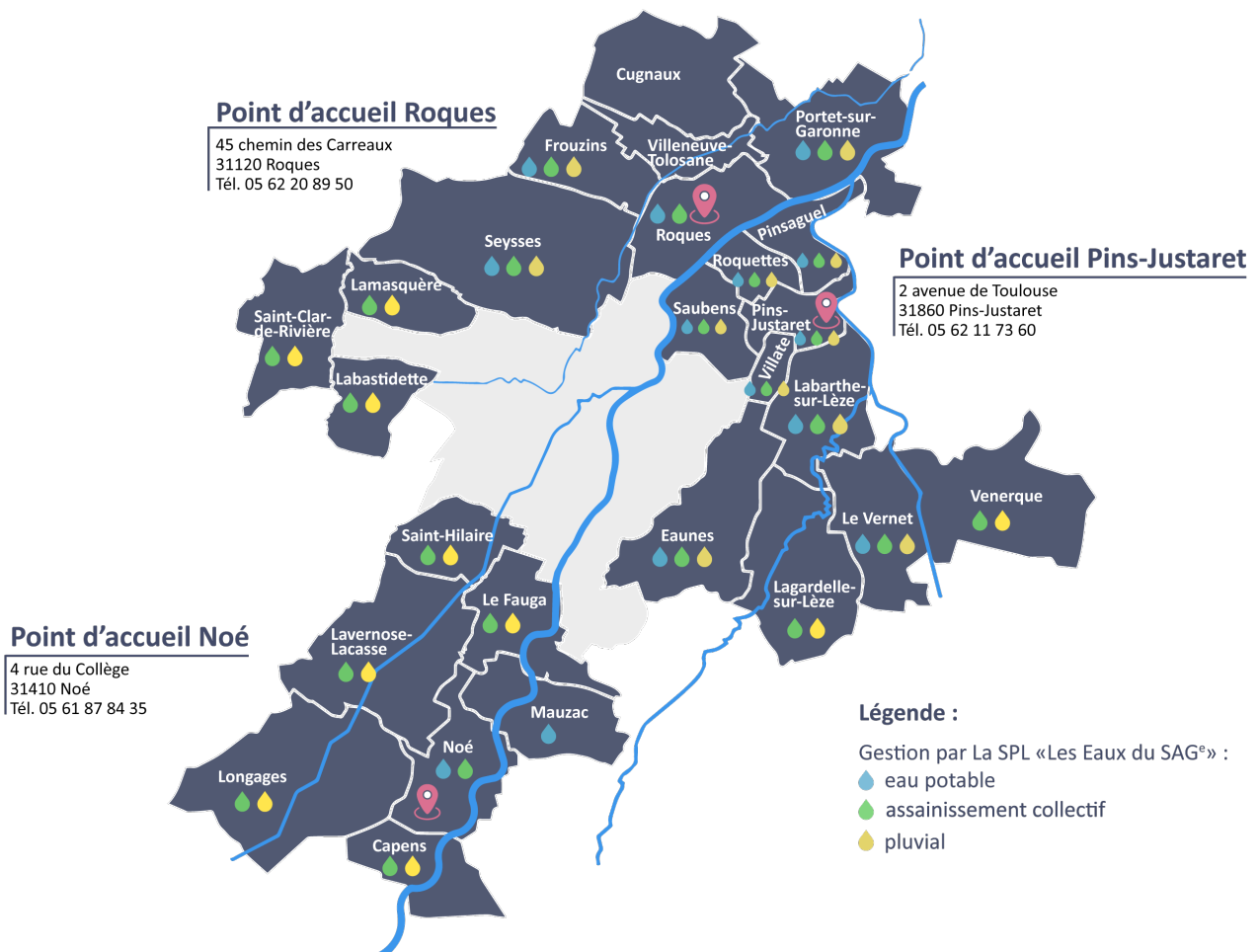
Lorsque les travaux de raccordement au réseau public sont réalisés, pensez à demander la pose du compteur d'eau et l'ouverture du branchement.



VOTRE DOSSIER DOIT ÊTRE COMPLET POUR ÊTRE TRAITÉ

3 Points d'Accueils

» Un courriel unique : usagers@spl-sag.fr



5 – Délai de réception de votre dossier :

Afin d'étudier la réalisation technique et financière de votre projet, conformément au règlement de service en vigueur, votre dossier devra nous parvenir **au minimum 3 mois avant tout début de travaux.**

Aucune prise d'eau ne sera autorisée
sans l'obtention préalable de l'autorisation de raccordement aux réseaux délivrée par la SPL « Les Eaux du SAG^e »

6 – Le devis

Un devis vous sera envoyé après la réception de votre dossier complet.

Délai à prévoir : 1 mois.

Pour la programmation des travaux, veuillez nous retourner les documents suivants :

- ✓ Un exemplaire de chaque devis dûment signé,
- ✓ Un exemplaire du « Croquis » avec l'emplacement du futur branchement dûment signé.

Les documents sont à retourner

Par courrier : SPL Les Eaux du SAG^e – Point d'accueil Roques – 45 chemin des Carreaux – 31120 Roques

Par mail : travaux.branchements@sivom-sag.fr

Dès réception du devis et du croquis signé, vous recevrez la date prévisionnelle des travaux, ainsi que la facture sur laquelle figurera la date limite de paiement. Dès réception du règlement de la facture, la date des travaux sera validée.

7 – La pose du compteur

Votre terrain est viabilisé et vous souhaitez poser un compteur :

La pose du compteur est payante et sera effectuée dans un délai maximum de 8 jours après signature du contrat.

Vous devez protéger le compteur contre le gel en assurant dans la niche une protection thermique efficace (polystyrène, polyuréthane...) et contre les chocs en assurant une bonne couverture de niche, faute de quoi vous serez tenu responsable de sa détérioration.

8 – Modalités de résiliation ou de rétractation

**Le devis signé avec la mention "bon pour accord", constitue un contrat liant les deux parties.
Vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours à partir de la date de la signature du devis.
Contactez-nous pour toutes questions**

Schéma explicatif du raccordement au réseau d'eau potable

